

LE SER CHANGE DE NOM, MAIS RESTE LE SER

Réuni-es en assemblée ordinaire le samedi 29 août 2020 à Martigny, les délégué-es du SER ont adopté une nouvelle version des statuts qui valide le changement de nom du syndicat qui existe depuis 156 ans. Les représentant-es cantonaux ont également décidé d'appeler leurs collègues à rejeter l'initiative de limitation et à soutenir le congé paternité.

Tout au long de ses 156 ans d'activité, le SER a porté des noms différents. En adoptant l'introduction du langage épïcène dans les statuts et les documents publiés, les délégué-es ont choisi de modifier le nom de leur faitière. Le SER est donc devenu le Syndicat des enseignantes et des enseignants de Suisse romande, abrégé Syndicat des Enseignant-es Romand-es. Ce changement de nom, qui reconnaît la place prépondérante occupée par les femmes dans la profession enseignante, marque aussi la volonté du SER de tenir compte de l'évolution de la langue française.

Garantir l'accès à la culture

Lors de cette même réunion, les délégué-es ont adopté une résolution visant à garantir un accès aux activités, sorties et camps scolaires culturels et sportifs pour chaque élève de Suisse romande. Dénonçant le fait que les inégalités de traitement en matière de sorties scolaires sont croissantes entre les élèves, selon leur lieu de scolarisation, les délégué-es appellent donc les autorités cantonales à allouer les ressources financières nécessaires ou à mettre en place une législation adéquate pour que toutes les communes puissent garantir une diversité et un nombre important de sorties scolaires culturelles et sportives pour tous les élèves.

Egalité de traitement pour les temps partiels

Affirmant qu'il y a une inégalité de traitement en défaveur des enseignant-es travaillant à temps partiel qui effectuent un certain nombre d'heures supplémentaires non reconnues et non rémunérées, cette même assemblée a mandaté le Comité du SER pour trouver des solutions prenant en compte la charge incompressible de travail dans les cahiers des charges des enseignant-es à temps partiel. Elle appelle aussi les autorités compétentes en la matière à prendre en compte rapidement cette problématique en modifiant les textes légaux et les cahiers des charges existants dans le but de supprimer les inégalités de traitement.

Un NON et un OUI

Pour terminer les débats, les délégué-es se sont penché-es sur les sujets des prochaines votations fédérales. Elles et ils appellent leurs collègues romand-es à rejeter l'initiative populaire du 31 août 2018 « Pour une immigration modérée » et à accepter la modification de la Loi sur les allocations pour perte de gain, LAPG (congé paternité de deux semaines) soumise au référendum.